

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 novembre 2023

## INDEXER LES SALAIRES SUR L'INFLATION - (N° 1774)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 12

présenté par  
Mme Dufour

-----

**ARTICLE 2**

I. – Compléter l’alinéa 5 par la phrase suivante :

« Il prévoit en particulier les modalités de désignation des représentants du monde académique sur proposition des organisations syndicales de salariés, d’une part, et sur proposition des organisations professionnelles d’employeurs, d’autre part. »

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l’alinéa 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à préciser la composition de la commission chargée de déterminer l’indice d’inflation choisi comme référence pour l’indexation du traitement des agents publics, titulaires comme contractuels. Afin de garantir la pluralité des courants de pensée parmi les représentants du monde académique, il est proposé que ceux-ci soient désignés pour partie par les organisations syndicales de salariés et pour partie par les organisations professionnelles d’employeurs.